

PROCES VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
13	10	10

Date de convocation : 01 décembre 2025

Date d'affichage : 01 décembre 2025

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à 19h00, le Conseil Municipal de BIRON, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean ARROZES

Présents : Monsieur Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maire, président de séance, Mesdames et messieurs Jean ARROZES, Danielle BEZIADÉ, Laurent TAPIN, Maud FERREIRA, Véronique IRLES, Francis LACAVE-BOUCHÉ, Annick MAITREJEAN, Marie-Ange MASSEY, et Jean-François TREDJEU.

Excusés/Absents : Pierre COUTURE, Nicolas LABORDE et Jérôme NEGRE

Pouvoir :

=====

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la précédente séance, joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part des membres présents, a été approuvé à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle « Prévention routière »

L'association de « Prévention routière » a fait parvenir une demande de subvention à la Commune de Biron. Après un examen approfondi de celle-ci il apparaît qu'elle ne concerne pas une demande de subvention exceptionnelle mais bien la demande de subvention formulée tous les ans par l'association. Il apparaît également que la mairie a déjà versé une subvention à cette association au cours de l'exercice comptable 2025. La présente demande concernant l'exercice 2026, elle sera étudiée au moment du vote des subventions aux associations après le vote du Budget Primitif 2026

Même séance

Décision Modificative du budget 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la décision modificative initialement prévue à l'ordre du jour n'est finalement pas nécessaire car les crédits ouverts aux différents chapitres budgétaires sont suffisants pour finir l'exercice comptable 2025 en l'état.

Même séance

Levée de réserve pour le compte de l'entreprise « Aquitelec »

Le Maire expose au Conseil Municipal une demande émanant du Comptable Public concernant une levée de réserves des derniers travaux de la salle des sports. Les services de gestion comptable Mourenx-Orthez ont informé la mairie qu'une somme de 608.30€ était toujours en attente de versement pour le compte de la société Aquitelec SARL. Cette somme ne pouvant être versée qu'après délivrance du Procès-Verbal de levée de réserve pour les travaux restant à réaliser sur la salle des sports.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux ont bien été réalisés il y a plusieurs années, et que le maître d'œuvre du chantier a été sollicité à plusieurs reprises afin qu'il émette le document. La mairie est sans réponse de cette demande à ce jour.

L'entreprise Aquitelec SARL ne s'étant pas non plus manifestée pour réclamer cette somme, les services de la mairie n'ont pas pu accéder à la demande des services de gestion comptable de Mourenx-Orthez.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal s'est entendu sur la nécessité que le maître d'œuvre du Chantier du Complexe sportif remplisse ses obligations, et qu'il n'appartient pas à la mairie d'outrepasser ces prérogatives.

Même séance

Questions / Informations diverses :

Demande d'emplacement pour un Food truck :

La Mairie a reçu une demande de la part d'un restaurateur qui cherche un lieu en vue de proposer de la vente à emporter avec son Food-truck. Le Conseil Municipal n'y est pas opposé, il sera demandé au secrétariat de prendre de plus amples renseignements afin d'établir la faisabilité du projet sur la commune.

Demande de salle pour du Karaté :

Une association de Karaté d'Orthez a contacté la mairie pour demander si une salle peut être mise à leur disposition pour la pratique de leur sport sur la commune. Après en avoir discuté, le conseil municipal propose de louer la salle moyennant un forfait de 25€ la séance auxquels s'ajouteraient 15€ de chauffage de novembre à avril.

Projet d'ombrière au boudrome :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'ombrière est mis en pause par TE64. Le marché de l'électricité étant saturé et les subventions revues à la baisse, le syndicat propose une nouvelle tarification de 100€ par an en remplacement des 1000€ et plus prévus au contrat. Le Conseil Municipal n'estimant pas que ce chantier est une priorité absolue, le projet est mis en pause.

Retour Congrès des Maires

Madame BEZIADE fait un point sur les temps forts qui ont marqué la première participation de Monsieur le maire et de deux adjoints au Congrès des Maires 2025 qui s'est déroulé les 18,19 et 20 novembre 2025 :

- **séance d'ouverture** lorsque le chef d'Etat Major des Armées **Fabien Mandon** a insisté sur le rôle fondamental des maires qui sont le meilleur relais auprès des citoyens et qui doivent les alerter sur « le moment particulièrement grave » avec une « situation internationale qui se dégrade » et « des équilibres qui ont changé » **« il faut accepter de perdre nos enfants, de souffrir économiquement. Si nous ne sommes pas prêts à cela, alors nous sommes en risque, il faut en parler dans vos communes »**
- **les débats auxquels ils ont assisté**
 - l'engagement des jeunes et le renouveau en politique
 - baisse démographique : quels impacts sur la carte scolaire
 - les gens du voyage : quel bilan pour la loi Besson
- **la visite de l'Assemblée Nationale par le député David HABIB**
- **la visite du Sénat et le discours de son Président M. LARCHER**

Projet de vidéo surveillance sur la commune :

Monsieur TREDJEU fait un point sur l'avancée du projet de vidéosurveillance : Soucieux d'améliorer aussi la sécurité des biens et des personnes et à la suite des derniers vols opérés ces derniers temps, nous envisageons le déploiement d'un système de vidéo protection sur la commune, bien évidemment dans le respect des dispositions légales en vigueur.

C'est dans cette optique que nous avons déjà entamé un certain nombre de démarches consultatives pour en savoir davantage sur la faisabilité et les coûts de ce projet.

Il consisterait à implanter quelques caméras aux points stratégiques du village – entrées et sorties de Biron, voies de dégagement, parking et installations sportives par exemple -.

Des devis vont nous être prochainement fournis et nous consulterons bien évidemment les communes alentours qui en sont d'ores et déjà pourvues pour recueillir leurs commentaires.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour,
ni appelée des membres présents, la séance est levée à 21h.

Le secrétaire



Jean ARROZES

Le Maire



Benoît PORTAU-MONDOUTEY